

## APPEL A PROJET

### « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 »

La Caf et la Cnam de la Nièvre renouvellent l'aide financière commune à leurs structures partenaires afin de renforcer les actions menées en matière d'accès aux droits et de lutte contre la fracture numérique.

Le montant de **4 500€** par structure pour l'année 2023 pourrait être alloué.

#### ÉLIGIBILITÉ DU PROMOTEUR

Pour bénéficier de cette aide, **toutes les conditions suivantes doivent être remplies** :

- Inscrire les engagements de l'équipement dans un projet (*ex : projet social pour un centre social*) ;
- Disposer d'un point d'accès en libre-service permettant aux usagers la consultation du [caf.fr](http://caf.fr) et [ameli.fr](http://ameli.fr) ;
- Proposer aux usagers un accompagnement dans l'utilisation des services dématérialisés (*caf.fr, ameli.fr...*) pour lutter contre la fracture numérique en complémentarité avec les services de même nature sur le territoire (France Services) ;
- Mettre en œuvre des ateliers numériques pour contribuer et améliorer l'accès aux droits des habitants et favoriser leur autonomie. Une amplitude hebdomadaire de cette offre de service d'un minimum de 2 heures est requise. Lors de ces ateliers, le partenaire doit proposer un temps de présentation des sites [caf.fr](http://caf.fr) et [ameli.fr](http://ameli.fr) (*compte personnel, démarches réalisables en ligne, navigation sur les sites...*) ;
- Avoir transmis le bilan de l'action engagée l'année précédente, à la CAF et à la CPAM 58 (*si déjà candidat*).

#### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- L'appel à projet s'adresse aux associations ou groupements d'associations de la Nièvre.
- Les formulaires (**en page 2 et 3**), doivent être renvoyés **avant le 30 juillet 2023**, par mail à [action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr](mailto:action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr) ET [subventions58@assurance-maladie.fr](mailto:subventions58@assurance-maladie.fr)
- L'attribution de l'aide appartient aux administrateurs des deux institutions au regard de la capacité de la structure (promoteur) à mener à bien le projet co-construit entre les institutions « CAF et CPAM de la Nièvre », de la rigueur et de la transparence de sa gestion, et de la régularité de son fonctionnement interne. La décision sera votée en commission d'action sociale ou conseil d'administration.
- Les subventions seront allouées dans la limite des fonds disponibles par chaque institution.

#### VERSEMENT DE L'AIDE

**Par la Caf** : le soutien financier doit permettre au gestionnaire de couvrir une partie des charges de fonctionnement associées, et notamment les charges de personnel. Il sera effectué **en deux versements** :

- 2 500 € sous forme d'acompte après signature de la convention annuelle ;
- 1 000 € au vu du bilan des actions engagées, sous réserve que celui-ci soit communiqué à la Caf de la Nièvre avant le 31/01 de l'année N+1. **Aucune régularisation ne sera possible après cette date.**

**Par la Cnam** : le soutien financier ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement, ni les charges de personnel (*déjà pris en charge en partie par la CAF*), mais les autres frais engagés pour mener à bien le projet et le promouvoir auprès des usagers nivernais (*matériel informatique, communication...*). Il sera effectué **en un seul versement** :

- 1 000 € sous forme d'acompte après complétude et signature du formulaire en page 3 ;
- Le soutien financier deviendra définitif à réception du bilan du projet (*page 4 à 6*) à transmettre à la CPAM de la Nièvre avant le 31/01/2024.

#### COORDONNÉES DES SERVICES ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DES INSTITUTIONS

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- La CAF 58 : le service Action Sociale - [action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr](mailto:action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr)
- La CPAM 58 : le service Action Sanitaire et Sociale - [subventions58@assurance-maladie.fr](mailto:subventions58@assurance-maladie.fr)

## CANDIDATURE ACC. NUMÉRIQUE 2023

À transmettre aux deux institutions avant le 30 juillet 2023

Nom et adresse du partenaire : .....

.....

Nom du Président(e) : .....

Nom de la personne en charge du projet : .....

Coordonnées (tel et mail) : .....

.....

### ÉLIGIBILITÉ

#### ❖ POINT D'ACCÈS EN LIBRE-SERVICE

Précisez les jours, heures d'ouverture et horaires de la présence du professionnel accompagnant :

#### ❖ ATELIER NUMERIQUE

Précisez les jours, durée des ateliers, nombre moyen de personnes souhaitées par séance et le contenu

| Jour | Horaires de l'atelier | Nombre participants (*1) | Nombre de séances par an | Contenu de l'atelier |
|------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|
|      |                       |                          |                          |                      |
|      |                       |                          |                          |                      |
|      |                       |                          |                          |                      |
|      |                       |                          |                          |                      |
|      |                       |                          |                          |                      |

❖ **COMMUNICATION** (\*2) : Comment comptez-vous promouvoir vos accompagnements ?  
(types et outils de communications)

(\*1) La Caf et la Cpm se réservent le droit de vérifier les listes d'allocataires ou assurés dans les ateliers

(\*2) Le promoteur s'engage à mentionner le soutien financier et inclure le logo des 2 institutions lors d'actions de communication

## ENGAGEMENT CONVENTIONNEL SI CANDIDATURE RETENUE

**Nom et adresse du partenaire :** .....

.....

.....

**Représenté(e) par nom Président(e) :** .....,

m'engage :

**1- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution.**

**2- A utiliser le financement de la CAF et de la CPAM conformément aux conditions d'éligibilités :**

- o Inscrire les engagements de l'équipement dans un projet (ex : projet social pour un centre social) ;
- o Disposer d'un point d'accès en libre-service permettant aux usagers la consultation du caf.fr et ameli.fr ;
- o Proposer aux usagers un accompagnement dans l'utilisation des services dématérialisés ;
- o Mettre en œuvre des ateliers numériques d'un minimum de 2 heures et proposer un temps de présentation des sites caf.fr et ameli.fr (*compte personnel, démarches réalisables en ligne, navigation sur les sites...*) ;
- o Avoir transmis le bilan de l'action engagée l'année précédente, à la CAF et à la CPAM 58 (*si déjà candidat*).

**3- A communiquer à chaque institution, le bilan (en page 4 à 6) des actions menées avant le 31/01 de l'année N+1**

**4- De mentionner le soutien financier et inclure le logo des 2 institutions lors d'actions de communication**

**5- Recevoir l'aide financière, par virement à l'ordre (*joindre un RIB, obligatoirement*) :**

De : .....

Sur le compte : .....

Ouvert auprès de : .....

**6- De rembourser totalement ou partiellement l'aide financière versée, sans préjudice pour les institutions, en cas d'inexécution d'un des engagements ci-dessus mentionnés.**

Fait le ..... à .....

**Cachet du demandeur et signature du représentant légal ou de son délégataire\* :**  
 (\* signature précédée de la mention « Par délégation »)

## Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 »

Nom et adresse du partenaire : .....

Nom du représentant légal (président) : .....

### Personne en charge du projet

- Nom, prénom et statut : .....
- Coordonnées (tel et courriel) : .....

### Informations quantitatives et qualitatives de l'action

#### ❖ POINT D'ACCÈS EN LIBRE-SERVICE

Précisez le nombre d'usagers ayant bénéficié d'un accompagnement pour l'usage à la navigation numérique et la thématique de l'accompagnement (quelles démarches ..) :

| Trimestre | Nombre usagers accompagnés | Thématique de l'accompagnement |
|-----------|----------------------------|--------------------------------|
| 1         |                            |                                |
| 2         |                            |                                |
| 3         |                            |                                |
| 4         |                            |                                |

POINTS FORTS (exemples : pertinence, efficacité, impact, taux de satisfaction....) :

POINT FAIBLES (exemples : planification, moyens, mauvais diagnostic...) :

## Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 » (suite) :

### ❖ ATELIER NUMERIQUE

Précisez par trimestre, le nombre d'ateliers organisés, le nombre et la moyenne d'âge des participants, le contenu de l'atelier

| Trimestre | Nombre d'ateliers organisés | Nombre de participants | Tranche d'âge ou moyenne d'âge | Contenu de l'atelier |
|-----------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 1         |                             |                        |                                |                      |
| 2         |                             |                        |                                |                      |
| 3         |                             |                        |                                |                      |
| 4         |                             |                        |                                |                      |

**POINTS FORTS** (exemples : pertinence, efficacité, impact, taux de satisfaction....) :

**POINT FAIBLES** (exemples : planification, moyens, mauvais diagnostic...) :

## Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 » (suite) :

❖ **COMMUNICATION** : *Quels types et outils de communication avez-vous utilisé ?*  
(Joindre tous supports, articles, photos)

❖ **Observations diverses du promoteur (acteur de terrain) sur le projet et ressenti des Nivernais**

L'action a-t-elle été appréciée des usagers ? Cela a-t-il entraîné une évolution de pratique et/ou de comportement ?  
L'action, vous semble-t-elle probante pour être reconduite ? Quels sont les points positifs et/ou les améliorations à apporter ?

Fait le ..... à .....

**Cachet du demandeur et signature du représentant légal ou de son délégué\***